



Décembre 2021

Indemnité inflation

Pour faire face aux conséquences de l'inflation sur le pouvoir d'achat des français, le gouvernement a décidé d'octroyer une « indemnité inflation », c'est-à-dire une aide exceptionnelle d'un montant de 100 €, qui sera versée en une seule fois aux personnes remplissant les critères d'éligibilité.

Pour en savoir plus [consultez cette actualité.](#)

Comment déclarer l'indemnité inflation sur le volet social ?

Modalités de déclaration sur le volet social de l'indemnité inflation due à vos salariés :

PÉRIODE D'EMPLOI *
du: 01 / Novembre / 2021 au: 30 / Novembre / 2021
Votre salarié a-t-il quitté l'entreprise au cours ou à la fin de cette période ? Non
Dernier volet social de l'année pour ce contrat ? Non

HEURES RÉMUNÉRÉES
Nombre de jours travaillés: 0 ? Heures rémunérées: 100 h 00 mn ?
dont heures majorées cliquez ici ?

HEURES COMPLÉMENTAIRES OUVRANT DROIT A RÉDUCTION cliquez ici

ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION *
 Salaire déclaré en net : ou en brut : ? Rémunération : 1048 , 0 € ?

AVANTAGES EN NATURE ajouter un avantage

PRIMES ET INDEMNITÉS ajouter une prime **1**

CONGÉS PAYÉS ajouter un congé payé ?

1 Cliquez sur « Ajouter une prime ».

INDEMNITÉS

Ajout d'une indemnité

Type d'indemnités	Indemnités soumises à cotisations et CSG/CRDS	Pour saisir des primes ou indemnités non soumises ou soumises uniquement au forfait social et / ou à la CSG CRDS, veuillez cliquer sur autre.
Divers 2	€	Autres ? 2

3 Indemnités non soumises à cotisations :
100 , 00 €

4 Dont indemnité inflation :
100 , 00 € ?

Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat :
 , €

Indemnités soumises exclusivement au forfait social :
 , €

Indemnités soumises exclusivement à CSG/CRDS :
 , €

Indemnités soumises exclusivement à CSG/CRDS et forfait social :
 , €

5

2 Sélectionnez « Divers » dans la rubrique « Type d'indemnités », puis cliquez sur « Autres ».

3 Indiquez dans la zone « Indemnités non soumises à cotisations » le montant de l'indemnité inflation et, le cas échéant, de toute autre indemnité non soumise à cotisations.

4 Renseignez également dans la zone « Dont indemnité inflation » le montant de l'indemnité inflation.

5 Cliquez sur « Valider ».